

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 Mai 2019

Date de convocation : le 13 Mai 2019

**Présents** : M. BLANC, Mme BICHARD, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, Mme CORMIER, Mr DUBOIS, Mme PERRICHON, M. TABARLY.

**Pouvoirs** : Mme MOLINS à Mr BOUDONNAT

**Absent(e)s** : M. BEGIN, M. THEVENET, M.KEMPF, M.PRIEUR, Mr PEYRON

**Secrétaire de séance** : Mme Audrey BICHARD

Ouverture de séance à 18 h 30 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte-rendu de la réunion du 8 Avril 2019 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**AVAP de Billy**

Après une présentation détaillée du document en cours de consultation des services par Jean-Louis BOUDONNAT, plusieurs observations ont été formulées.

En ce qui concerne les toitures, il est demandé de ne pas indiquer la possibilité d'autorisation de toit en chaume ni en tuile canal, ce type de toiture n'existant pas dans notre village porterait atteinte à l'harmonie recherchée des ensembles bâtis.

Il est également fait observation de l'importance des arbres répertoriés à conserver dont certains sont crevés et d'autres très éloignés du bourg ; il est ainsi demandé de ne retenir que les arbres notés « remarquables ».

La profusion de « cones de vue » notés sur les plans, dont certains se situent sur des lieux inaccessibles, va à l'encontre de l'intérêt d'une telle indication. Il est demandé de limiter ceux-ci aux points situés sur les voies les plus passagères.

Un courrier en ce sens devra être adressé au service chargé de l'instruction de ce dossier.

Dans le secteur S1A, compte-tenu des besoins de voies devant desservir l'opération d'extension urbaine prévue en continuité du bâti existant, les articles A5-2 et A5-3 du chapitre « Prescriptions générales » sont à modifier pour permettre la réalisation d'une chaussée revêtue et d'une largeur d'au moins 5 mètres.

**CCAB Contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle le programme du CCAB indiquant que sa dernière tranche de travaux concerne l'aménagement de la Place de l'Ancien Marché et le plan de signalétique.

Il est convenu de solliciter le Bureau Lespiaucq – Truttmann chargé des autres tranches de travaux pour réaliser cette dernière étude, et d'autoriser le maire à signer une nouvelle mission initiale de maîtrise d'œuvre.

**Ancienne maison Besson – Travaux d'isolation**

Dans le cadre des travaux de mise à double sens par l'Etat de la Route de Moulins, l'étude acoustique portant sur les propriétés riveraines à montrer la nécessité de reprendre les ouvertures de l'ancienne Maison Besson : porte et fenêtres situées côté Nord.

L'Etat assurant le financement des travaux sur la base de devis à présenter.

Le Conseil Municipal décide de consulter les deux entreprises locales : Mr Thonier et Maison Bartois.

## Démission d'un conseiller

Le Maire présente la lettre de démission déposée par Madame Stéphanie Gauffeny datée du 3 mai 2019, faisant état d'une nouvelle charge personnelle de travail ne lui permettant plus d'assurer sa fonction de Conseillère Municipale.

Il est pris acte de ce courrier qui sera transmis à la Préfecture pour enregistrement.

## Questions diverses :

- *Vichy-Communauté : Politique Centre-Bourg*

Le Maire fait état d'un mail du Président de Vichy Communauté proposant la prise en charge d'une consultation de bureaux d'études pour mettre en œuvre, dès les prochaines années, un nouveau programme de travaux éventuels centré sur un secteur « Centre Bourg » à définir.

Compte-tenu du C.C.A.B. en cours, il est convenu de solliciter l'intervention du bureau d'étude au second semestre 2020.

Par ailleurs, il est arrêté le nouveau plan de délimitation du « Centre Bourg », intégrant, entre autre, le quartier « Château Gaillard » et l'espace à aménager situé à l'Est du Bourg.

- *Visite de Madame la Préfète :*

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite de Madame La Préfète le jeudi 11 juillet.

Il est convenu de présenter les réalisations récentes ainsi que les projets envisagés pour les prochaines années.

La visite du château est programmée pour 14 h.

**Clôture de la séance : 20h00**

**Prochain conseil municipal : Mardi 9 juillet 2019 à 18 h30**